

**Institut des Auditeurs Internes d'Haïti (IIA-Haïti)**  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale  
Du 15 Décembre 2019

Début: 10h 00 a.m.

Fin: 2h 00 p.m.

Lieu : Hôtel El Rancho, Rue Panaméricaine, Pétion-ville, Haïti.

**Ordre du jour :**

- Accueil et Enregistrement des Participants
- Propos de Bienvenue du Président sortant de l'IIA- HAITI
- Lecture des articles VI, section 4 ; et XI, section 4 des Statuts de l'Institut se référant à la Convocation en Assemblée Générale
- Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sortant pour l'exercice 2016-2019
- Présentation et vote du Rapport des États Financiers audités au 31 décembre 2018.
- Présentation et vote des Statuts amendés
- Élection d'un Nouveau Conseil d'Administration

**Points de discussions :**

**1. Propos de Bienvenue du Président sortant de l'IIA-Haïti**

Après constat du quorum via la liste de présence et lecture par le Secrétaire sortant, James RENE, des articles 4, 5, 6, 7, 8, et 9,15 des Statuts convoquant les membres de l'Institut des Auditeurs internes d'Haïti (IIA-HAITI) à l'Assemblée Générale, les membres présents sont invités à se mettre debout pour entonner l'Hymne National.

Le Président du Conseil d'Administration sortant, Romuald JEAN BAPTISTE a introduit la réunion en commençant par remercier les autres membres de l'Institut qui y étaient présents. Il a enchainé pour présenter le rapport de gestion du conseil d'Administration durant son mandat. Il a fait état des réalisations en référence aux différents axes stratégiques : Gouvernance, Finance, Plaidoirie et Formation. Le président a conclu son rapport en remerciant tous ceux qui y ont contribué.

**2. Présentation des États Financiers audités au 31 décembre 2018**

- Le rapport sans réserve du vérificateur est présenté et voté à l'unanimité.

**3. Présentation des Statuts amendés de l'IIA par Gabriel ZEPHYR**

- La Présentation des statuts amendés a fait l'objet de débat. Après discussions, les statuts sont votés à l'unanimité par l'Assemblée Générale avec les modifications et ajouts suivants :
  - Enlever le comité d'élaboration de plan stratégique comme comité statutaire ;
  - Les membres du CA sont rééligibles indéfiniment à l'exception du président et du trésorier ;
  - Le Directeur exécutif est nommé par le conseil.

- À l'article VIII, le comité d'audit et le vice-président exécutif de surveillance doit être jumelé.
- Ajout d'un article ainsi libellé : " **Les statuts amendés rentrent en vigueur une fois approuvés par l'Assemblée Générale** »

#### 4. Processus Électoral

- En vertu des dispositions du Règlement électoral du 3 décembre 2019, le comité électoral AD HOC de l'IIA-HAITI est composé de :
  - Lucnaire Duval, Membre ;
  - Evens Magène, Membre ;
  - Gina Liataud, Membre.

Ce comité organise les élections en vue de renouveler les membres de l'équipe de gouvernance de l'Institut ; soit au total dix (10) postes répartis comme suit :

- a. Cinq (5) postes du Conseil d'administration.
- b. Quatre (4) Gouverneurs
- c. Un (1) Vice-Président Exécutif du Comité de Surveillance et de Discipline.

À noter que les deux (2) plus récents Anciens Présidents Romuald Jean-Baptiste et Thomas Emmanuel Blot sont membres d'office du Conseil en référence aux statuts de l'IIA-HAITI.

- Le Comité prend siège. Il vérifie l'existence, la conformité de tous les matériels et des mandats. Un membre de l'Assemblée est invité à faire le constat que l'urne est bien vide. Il revérifie le quorum incluant les mandats (4) de vote par procuration. Ce qui porte le total des votants à quarante-huit (48).

Le dépouillement et le décompte ont eu lieu en présence des votants. Et les résultats sont constatés, proclamés et consignés par les membres du Comité Électoral Ad Hoc.

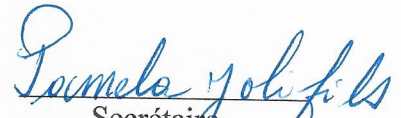
Le conseil élu devant prendre investiture est ainsi composé de :

Gally AMAZAN	Présidente du Conseil
Nathanael JEAN-LOUIS	Vice-Président
Kervens VALÈRE	Vice-Président
Pamela JOLIFILS	Secrétaire
Marie Welldz BIJOU	Trésorière
Mie Régine F. SAINT CLAIR	Gouverneure
Pierre Raynaud JULIEN	Gouverneur
Gabriel ZÉPHYR	Gouverneur
Renoix LAVENTURE	Gouverneur
Fernand Robert PARDO	Vice-Président Exécutif du Comité de Surveillance et Discipline

Le Comité électoral invite le nouveau conseil à prendre siège. La Présidente élue, Gally AMAZAN présente ses propos de circonstance.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la séance en Assemblée Générale a pris fin à 2h00 p.m.

  
Présidente du Conseil

  
Secrétaire